

#### Article IV Organes

Les organes de l'Institut sont les suivants:

- a) La Conférence des Parties;
- b) Le Conseil exécutif;
- c) Le Comité consultatif scientifique;
- d) La Direction administrative.

#### Article V La Conférence des Parties

1. La Conférence des Parties est le principal décideur de l'Institut.
2. Chaque partie est membre de la Conférence des Parties.
3. La Conférence se réunit au moins une fois par an.
4. La Conférence doit s'acquitter des fonctions suivantes:
  - a) examiner et adopter les mesures visant à établir, étudier et mettre à jour les politiques et procédures de l'Institut ainsi qu'à évaluer ses travaux et la réalisation de ses objectifs;
  - b) étudier périodiquement et approuver les programmes scientifiques de l'Institut, en se fondant sur les recommandations du Comité consultatif scientifique, et examiner et approuver ses plans à long terme et ses programmes et budget annuels, prenant en considération:
    - i) les processus ou problèmes qui sont propres à la région et leur importance à l'échelle mondiale;
    - ii) les points forts de la recherche dans la région et la manière dont ces points forts peuvent être utilisés au mieux en vue de contribuer à l'effort mondial visant à comprendre les changements à l'échelle du globe;
    - iii) la nécessité d'intégrer la recherche sur les questions d'importance planétaire grâce à une coopération entre instituts de recherche, entre Etats et entre les différentes parties de la région interaméricaine, et avec les programmes de recherche régionaux et internationaux sur les changements à l'échelle du globe;
  - c) examiner et approuver les politiques financières, le budget annuel et les documents comptables de l'Institut présentés par le Directeur;
  - d) élire les membres du Conseil exécutif et du Comité consultatif scientifique et le Directeur;
  - e) examiner et approuver le Règlement intérieur du Conseil exécutif;
  - f) décider du lieu de ses réunions générales annuelles et extraordinaires, qui alternent par roulement parmi les Parties;
  - g) lancer, par l'entremise du Directeur, les invitations à devenir Associés